

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Une enquête publique relative à l'exploitation par la Société de Transformation de produits avicoles (STPA), d'un abattoir de volailles, sis à Ouatom sur la commune de La Foa, est ouverte pour une durée de 15 jours à compter du mardi 25 juin 2019 à 7 heures 30 et clôturée le mardi 09 juillet 2019 à 15 heures 30.

Madame Anne-Gaëlle CABANAS, diplômée en sciences de l'environnement et titulaire d'une maîtrise d'agriculture, est nommée commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de La Foa, aux dates et horaires suivants :

- Mardi 25 juin 2019 de 9 heures 00 à 11 heures 00 ;
- Jeudi 27 juin 2019 de 13 heures 30 à 15 heures 30 ;
- Mardi 02 juillet 2019 de 11 heures 00 à 13 heures 00 ;
- Jeudi 04 juillet 2019 de 9 heures 00 à 11 heures 00 ;
- Mardi 09 juillet 2019 de 13 heures 30 à 15 heures 30.

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone (n° 83.35.71) ou par courrier électronique (agcabanas@yahoo.com).

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – direction de l'environnement de la province Sud (téléphone : 20.34.31) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à la mairie de La Foa (téléphone : 44.19.73), 501 rue Gally-Passebosc, sise Village, de 7 heures 30 à 16 heures 30 du lundi au jeudi et de 7 heures 30 à 16 heures le vendredi.

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de La Foa, ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

Le texte de l'avis ci-dessus doit

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'une insertion dans deux journaux de la presse locale.

Cadre réservé au visa de l'administration

La directrice de l'environnement



Karine LAMBERT